



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Initiative

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INIT-027

Déposé le : 23.06.20

Scanné le : _____

Art. 127 à 129 LGC. L'initiative permet à un député de proposer un projet de loi, de décret ou de révision constitutionnelle partielle, de proposer d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale ou encore de proposer l'exercice du droit de référendum par le Canton. Elle touche à une compétence propre du GC.

Elle peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit l'initiant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de l'initiative à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de l'initiative ; suite au vote du GC, elle est soit renvoyée au CE, soit classée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de l'initiative

Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère

Texte déposé

L'arrivée d'un enfant est assurément un moment unique pour les futurs parents. Malheureusement, dans un faible pourcentage des cas, les accouchements sont suivis d'une période d'hospitalisation pour la mère, suite à certaines complications. Dans ces cas de figures, le congé maternité débute dès la naissance de l'enfant même si la mère est dans l'incapacité de s'occuper de son bébé.

Si l'hospitalisation de la mère se prolonge et que les séquelles liées à l'accouchement perdurent une fois que le congé maternité arrive à son terme, la mère se trouve en incapacité de travailler. Dès lors, c'est l'assurance perte de gain de son employeur ou la sienne – si elle est indépendante – qui entrera en fonction.

En cas d'indisponibilité de longue durée, la mère peut se retrouver dans l'obligation de faire une demande auprès de l'Assurance Invalidité (AI) afin de s'assurer un revenu jusqu'à ce que les médecins l'autorisent à reprendre son emploi à temps plein.

En sachant que toutes les femmes n'ont pas une assurance perte de gain et que le traitement d'une demande AI peut durer plusieurs mois voire années, la situation des jeunes mères ou des jeunes parents peut devenir particulièrement compliquée, notamment sur le plan financier. Cet état de fait pourrait être compensé ou tout du moins retardé de quelques semaines ou mois si le congé maternité de la mère était prolongé au prorata de la durée de son hospitalisation.

Aujourd'hui, le cadre légal permet uniquement de retarder le début du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée (trois semaines minimum) de l'enfant. Cela devrait prochainement changer puisque les Chambres fédérales ont accepté une motion de la Commission de la sécurité

sociale et de la santé publique demandant le rallongement du congé maternité au prorata de l'hospitalisation du nouveau-né, dès trois semaines d'hospitalisation¹.

Cette nouvelle législation en préparation est assurément un élément positif pour les futures mères et les futurs parents, ainsi que leurs enfants mais cela ne règle pas la problématique des mères qui doivent subir une hospitalisation prolongée après leur accouchement.

Le cadre légal régissant le congé maternité étant de compétence fédérale, les soussigné.e.s ont dès lors l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'exercer son droit d'initiative cantonal afin de modifier la Loi sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG), ceci dans le but de permettre le rallongement du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée (dès trois semaines) de la mère.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Sébastien Cala

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

¹ Plus d'information : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschehen?AffairId=20163631>
(Consulté le 01.03.2020)

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah X	Ryf Monique X
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves X	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien X	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel X
Mattenberger Nicolas X	Probst Delphine X	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel X
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean X
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam X	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane X	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlö Alexandre X	Zwahlen Pierre

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh X	Chevalley Christine	Evéquozy Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire X	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane X	Christen Jérôme	Freymond Isabelle X
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie X	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues X
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud X	Cuendet Schmidt Muriel X	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier X
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre X	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane X	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre X	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore X
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie X
Carvalho Carine X	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric X	Jaccoud Jessica X
Cherbuin Amélie X	Eggenberger Julien X	Jaques Vincent X
Cherubini Alberto X	Epars Olivier	Jaquier Rémy